

MARTIN Raymond

10 rue des aires basses - 34 320 NEFFIES

conseiller municipal *putatif*

M le Maire

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Objet : révision du PLU de NEFFIES

Copie au Commissaire enquêteur

La récente réunion publique du 12 février fut à mon sens affligeante tellement elle a révélé au grand jour les renonciations du conseil municipal actuel, ce que je dénonçais déjà il y a un an comme la « reddition sans livrer bataille devant des *experts* externes... ».

En effet **même s'il existait une opposition des services de l'Etat sur le projet des senioriales, ce dont on peut fortement douter**, celle-ci aurait dû être **écrite**, motivée et opposable devant les tribunaux pour que Neffies puisse alors y faire prévaloir la délibération de son conseil municipal. Tel aurait dû être la ligne de conduite du conseil municipal.

- Les *services* de l'Etat auraient été quelque peu gênés aux entournures pour exprimer un tel désaccord **écrit** car les « dents creuses et autres anomalies » sont imputables certes aux politiques d'urbanisme locales mais aussi aux services de l'Etat qui les ont permises. Elles sont **préexistantes** à la délibération de révision du PLU pour mener à bien le projet des Senioriales... Après quatre ans de silence suivant la délibération et après deux accords successifs chez le notaire avec les deux personnes (qui ne demandaient rien mais que le Maire avait sollicitées), de mystérieux (car jamais nommés) « services de l'Etat » se seraient réveillés prétendument pour contrarier le projet de la commune !! En quelles circonstances ? A quelle date ? Sous quelle forme ? Une telle présentation et l'acceptation de la part des élus de donner corps à cette supputation non étayée sont incroyables. Par leur manque de rigueur et d'exigences démocratiques. Même après un avis écrit, on doit prendre le soin d'en vérifier le bien fondé, de chercher un avis contradictoire... Là une seule insinuation orale suffit à fonder une opinion !!
- Ni le courrier du Maire du 7 janvier 2015 – à l'insu de son conseil municipal (celui-ci ne sera averti que deux mois après) – pour arrêter le projet des senioriales ni la réunion publique du 12 février 2016 ne peuvent à aucun moment produire une **quelconque opposition écrite des services de l'Etat**.
- Fallait-il – à partir de vagues rumeurs et d'éventuelles supputations dont le bien-fondé est d'autant moins vérifiable **qu'il n'y a aucun substrat écrit** – mettre fin au but même de la révision du PLU ? Non. Un conseil municipal, peut changer d'avis, ne serait-ce à cause de l'absence des moyens financiers à mobiliser. Or ici il aurait changé d'avis sans délibérer. D'autant que c'est l'objet même et le but de cette révision, fondant l'appel d'offres du cabinet retenu (appel fort peu complet à mon sens car il dut être complété par des avenants ultérieurs pour un montant probablement bien au-dessus des normes habituelles)... La commune mobilise des moyens financiers très conséquents dans un but précis et elle oublie en cours de route le but même de la délibération qu'elle prend et qui aurait dû s'imposer à tous les élus jusqu'à ce qu'une délibération contraire ou différente soit votée. C'est assez singulier, il me semble.

- Je rappelle que l'étude qui fut présentée le 12 février a été payée par les contribuables de Neffiès et de ce fait elle doit être communicable dans son intégralité. L'affichage partiel en Mairie est prévu mais cette étude existe sous format informatique payé lui aussi puisque c'est à partir de ce format que diverses parties furent montrées, très peu visibles d'ailleurs dès qu'on était à plus de 6 m de l'écran. Soit directement sur le site internet de la commune pour tous, soit à ceux qui en feront la demande, le format informatique de cette étude doit être accessible.
- Une analyse sérieuse du contenu de cette *étude* me paraît aujourd'hui nécessaire après le renoncement des élus et l'acceptation comme paroles divines de supputations des desiderata des services d'Etat, d'autant qu'il n'existe aucune trace écrite de ceux-ci. A quoi sert un conseil municipal quand il est dans une telle posture et qu'il a aussi peu de rigueur intellectuelle ?
- Dans la concertation voulue par la loi, je l'ai déjà dit le 12 février, me semble nécessaire que soit actée une **prochaine vraie réunion publique**, à partir de 14 h ou après 21 h, contradictoire, ouverte, capable d'entendre d'autres avis même s'ils contredisent les *experts auto-proclamés*. Pour cela il faut que l'étude dans son intégralité soit accessible, sous tous les formats où elle existe et qu'elle a été payée, qu'elle puisse être examinée ou même présentée à d'autres expertises...
- A l'heure où les cabinets immobiliers sillonnent les villages du canton, notamment Roujan et Neffiès, pour anticiper le « boom » des prochains nouveaux arrivants dans le département, alors que l'INSEE en a tracé les grandes lignes (voir mes contributions précédentes), les élus de la commune seraient-ils les seuls à ne pas appréhender les impacts socio-économiques qui en seraient induits ?

Avec l'expression de mes salutations

A Neffiès le 15 février 2016